

SIVOM DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU 04 MARS 2021 A 18H00

RELEVE DE DECISIONS

L'an deux mille vingt et un et le quatre mars à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Avèze, salle communale, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DURAND.

Présents (30) : Roger LAURENS, Patrick REILHAN, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, Philippe ESTEVE, Frédéric SANCHE, Sylviane LAURENT, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Myriam MOSCOVITCH, Jean-René GUERS, Patrick GRAZIOSO, Marc WELLER, Alain DURAND, Didier BERGONNIER, Jean-Louis PRUNET, Jérôme SAUVEPLANE, Isabelle BAILLY, Emmanuel GRIEU (suppléant), Géraldine MARTIN (suppléante), Thierry REDON, André JOFFRE, Hélène TOUREILLE, Martine DURAND, Bruno MELEARD, Patrick DARLOT, Bruno BELTOISE, Laurent PONS, Roland CAVAILLER.

Excusés (6) : José SORIANO, Jean-Pierre DUNOM, Romaric CASTOR, Valérie MACHECOURT, Roland CANAYER, Renaud RICHARD.

Excusés représentés (2) : Roland MONTEL par Emmanuel GRIEU, Jacques GINIEYS par Géraldine MARTIN.

Absents (4) : Michel GRAZIOLI, Jean-Luc GALTIER, Bernadette JACQUEMIN, Christian BERTRAND.

Procurations (5) : José SORIANO à Stéphane MALET, Jean-Pierre DUNOM à Sylviane LAURENT, Romaric CASTOR à Alain DURAND, Roland CANAYER à Géraldine MARTIN, Renaud RICHARD à Bruno BELTOISE.

Secrétaire de séance : Marc WELLER.

01 - BUDGET GENERAL - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Rapporteur : Alain DURAND

Monsieur le Vice-président rappelle au Comité Syndical les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

Il est présenté à l'assemblée par Monsieur le Vice-président et Monsieur Joël BOUIS, Directeur général des services.

Madame Isabelle BAILLY demande des précisions sur la baisse des charges de fonctionnement courantes concernant la restauration scolaire et la convention de mutualisation.

Sur le premier point, il lui est répondu qu'il y a eu moins de repas du fait du confinement. Sur le second, autorisé par le Vice-président, Monsieur le Directeur explique qu'il s'agit des remboursements à la communauté de communes pour le fonctionnement général : si la communauté de communes fait des économies, cela se répercute nécessairement sur les budgets des autres collectivités, dont le SIVOM. Il ajoute que cette tendance se poursuivra lors du budget primitif.

Constatant la baisse des charges en personnel, Madame Isabelle BAILLY demande si cela signifie que des départs à la retraite n'ont pas été remplacés.

Autorisé par le Vice-président, Monsieur le Directeur répond qu'il peut s'agir d'agents pris en charge directement par d'autres collectivités. C'est le cas de certaines secrétaires de mairies, qui sont désormais recrutées directement par les communes et n'apparaissent donc plus dans les effectifs du SIVOM.

Monsieur Christian GAUTHIER s'étonne du faible montant des subventions en investissement sur les 3 derniers exercices.

Il lui est répondu qu'il est possible que certaines aient été portées sur un autre compte.

Monsieur Bruno BELTOISE suggère que la plupart des subventions figurent dans le budget assainissement.

Concernant les projets 2021 et le remplacement des voiles d'ombrages de l'école maternelle, Madame Géraldine MARTIN demande si la proposition alternative des parents d'élèves va être étudiée.

Monsieur Alain DURAND précise que cette proposition consistait en la plantation de kiwi. Il indique que la question sera étudiée avec les communes concernées par l'école intercommunale.

Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02 - BUDGET ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Rapporteur : Alain DURAND

Monsieur le Vice-président rappelle au Comité Syndical les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

Il est présenté à l'assemblée par Monsieur le Vice-président et Monsieur le Directeur général des services.

En raison d'autres obligations, Monsieur Stéphane MALET quitte la séance et donne procuration à Monsieur Laurent PONS.

Concernant les projets 2021, Monsieur Christian GAUTHIER demande si les 20 000 € prévus pour le schéma directeur d'assainissement concernent les communes qui n'en sont pas doté ou s'il s'agit de l'obligation de révision totale du schéma existant.

Autorisé par le Vice-président, Monsieur le Directeur général des services, répond qu'il s'agit de la deuxième option. Il ajoute que la demande des financeurs aujourd'hui est d'agir en priorité sur les communes qui représentent le plus de volume, à savoir la STEP du Vigan et toutes les communes qui y sont reliées.

Monsieur Jean-René GUERS souhaite intervenir au nom de la commune d'Avèze.

Il expose que la commune prend en compte les 26 223 € de travaux réalisés en 2020 au pont de la discorde. Il indique que malgré ces travaux, en septembre 2020 les débordements du réseau assainissement ont provoqué, comme en 2019, la pollution de la rivière L'Arre. Il rappelle qu'entre autres choses, le camping avait dû être fermé et la baignade interdite.

Il imagine que les 20 000 € prévus en investissement en 2021 pour le schéma directeur, s'inscrivent dans une recherche pour améliorer cette situation.

Il ajoute qu'il serait également important que le SIVOM intervienne dans les meilleurs délais auprès des communes afin que s'organise la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, puisque cela semble être une des causes de ces débordements lors des orages.

Monsieur le Vice-président répond qu'effectivement dans le cadre de la révision du schéma directeur, il est prévu la recherche des eaux parasites et que cela permettra de dégager des priorités, même si cette démarche prendra du temps.

Monsieur Marc WELLER souhaite attirer l'attention sur les STEP qui méritent d'être reprises en main et estime qu'il faut réfléchir à leur gestion.

Monsieur le Vice-président relève que des commissions vont être mises en place et que l'une d'elles se penchera sur la question. Il ajoute qu'une discussion sera également engagée avec les communes concernées.

Autorisé par le Vice-président Monsieur le Directeur général des services précise qu'une réunion à ce sujet est prévue le 13 avril prochain.

Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

03 – RESSOURCES HUMAINES – TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : Alain DURAND

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu, en particulier, le 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi précitée (*ajouté par l'article 35 de la loi 2007-209 du 19 février 2007*),

Vu l'avis émis par le comité technique du centre de gestion du Gard en date du 28 janvier 2021,

Monsieur le Vice-président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux de promotion qui sera identique pour tous les emplois et cadres d'emplois existants dans la collectivité.

Pourront être proposés au titre de l'avancement de grade 100 % de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions.

Cadres d'emplois	Taux de promotion proposé (en %)
CATEGORIE A	
Secrétaires de Mairie	100 %
CATEGORIE B	
Techniciens Territoriaux	100 %
CATEGORIE C	
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	100 %
Adjointes Techniques Territoriaux	100 %

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE les taux de promotion.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

04 – CREATION DE COMMISSIONS

Rapporteur : Alain DURAND

Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de créer les commissions suivantes :

- Suivi général/gestion
- Restauration scolaire

En plus du Président et des Vice-présidents, il propose qu'elles soient composées de 6 membres titulaires et 6 suppléants.

La participation sera ouverte aux membres titulaires et suppléants du comité syndical.

Il propose également que la participation à la commission restauration scolaire soit ouverte à des représentants des membres du groupement d'achat, non membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président à créer ces commissions.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE AU PRESIDENT

Rapporteur : Alain DURAND

Monsieur le Vice-président informe les délégués des arrêtés signés entre le 23 janvier et le 15 février 2021,

Arrêtés :

21SVARR001 : Délégation de fonction et de signature à : Alain DURAND, 1^{er} Vice-président du SIVOM du Pays Viganais

21SVARR002 : Délégation de fonction et de signature à : Roger LAURENS, 2^{ème} Vice-président du SIVOM du Pays Viganais

Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Vice-président informe que le prochain comité syndical se réunira le 1^{er} avril 2021.

Aucun autre point n'est soulevé.

La séance est levée à 19h05.